Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200604-20260306-DELIBBUDCOM2026-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT BRIEUC
COMMUNE DE GAUSSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 30/01/2026
Date d'Affichage : 30/01/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13 PETIT Laetitia donne pouvoir à Julien KEROMEST

L'an deux mil vingt-six, le 6 Mars, à 15 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme MICHEL Arlette, Maire

Etaient présents : MICHEL Arlette, Maire,
BEUREL Pierrick., KEROMEST Julien, GROSSET Caroline, Adjoints,
DUPONT Hélène, LE GUELVOUT Marylène, CARRO Marylène, TANGUY Pierre, DIBOU Jonas, MERCIER Elodie, RENAULT Régis, RAULT Hyacinthe

Absente excusée : PETIT Laetitia,
Absent : PRAT Maxime

Laetitia donne pouvoir à Julien KEROMEST

Secrétaire : Pierrick BEUREL

OBJET : **Vote du Budget 2026/ COMMUNE et Fongibilité des crédits**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote le Budget de la commune 2026 qui s'équilibre :

► En section de Fonctionnement à : 589 214.00 €

► En section d'Investissement à : 304 536.00 €

Avec reprise de résultat après le vote du CFU

VU l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- donne délégation de pouvoir à Mme Le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la **fongibilité**, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section
  - section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section,

« après rectification d'une erreur matérielle dans la délibération initiale, cette version la remplace »

Fait les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire le 14 Mars 2026

Mme Arlette MICHEL, MAIRE,